Le Mont citoyen
DEMOCRATIE • SOLIDARITE • ECOLOGIE

<u>Interpellation</u> : Pollution détectée dans le ruisseau de la Croix. Qu'en est-il de l'information à la population Montaine ?

Il semblerait qu'en 2022, un incident de pollution du ruisseau de la Croix situé en contrebas des travaux du secteur SAF Ferrajoz-Millière s'est produit. La pollution, de nature chimique, aurait eu, selon le garde-pêche cantonal, un impact important sur le biotope humide en place et dans ce ruisseau qui communique avec le Petit-Flon puis finit par se jeter dans le lac Léman.

Nous avons recherché des informations à ce sujet du côté des canaux de communication communaux habituels (site web, réseaux, conseil communal), rien n'a été communiqué à ce sujet. Une prise de contact a donc été faite par email au service SIMO et SENV début juillet afin d'avoir confirmation sur l'état actuel de cette pollution.

Effectivement, un problème a été détecté début 2022 dans le ruisseau de la Croix, où de la matière blanche a été découverte dans le lit de la rivière. Dès le problème identifié, vraisemblablement une carbonatation due à un pH trop élevé à la sortie des eaux en aval du chantier de Ferrajoz-Millière, des mesures de protection ont été prises, en collaboration avec le garde-pêche et les autres services cantonaux en charge de la protection de l'environnement.

À cet effet, une installation de traitement des eaux a été mise en place dans le bassin de rétention du secteur afin de traiter les eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Depuis, des investigations ont été entreprises pour identifier la source de cette problématique. Au vu de la quantité des chantiers en cours dans ce secteur villas, il a été décidé entre-temps, en accord avec le Comité du SAF, de maintenir cette installation de traitement en activité pour éviter toute nouvelle atteinte au ruisseau.

Dans une commune où les projets de renaturation ou les plantations d'essences végétales font l'objet de communications officielles, ce type d'incident et les mesures prises pour minimiser ou annuler son impact ne devraient-ils pas faire également faire l'objet d'annonces publiques ?

Pouvez-vous nous rassurer sur les conséquences de cette pollution sur le biotope et quelles mesures sont prises afin qu'un tel incident, qui pourrait être la conséquence de négligences, ne se renouvèle pas prochainement ?

Pouvez-vous expliquer pourquoi cette pollution n'a pas fait l'objet d'une communication à destination de la population, qui aurait pu d'une façon ou d'une autre, être impactée par cette potentielle atteinte à l'environnement ?

Le Mont-sur-Lausanne, le 21 septembre 2023
Brigitte Besson et consorts, pour le Mont-Citoyen.